



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 67140

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les possibilités pour les chercheurs français à l'étranger de passer des auditions ou des entretiens par vidéo-conférence sur des postes de l'université en France. Pour certains chercheurs les auditions à passer demandent une planification des déplacements et un budget considérable. Afin que ces chercheurs ayant une expérience à l'étranger ne soient pas pénalisés par rapport aux autres candidats nationaux, il aimerait savoir si l'usage de la vidéoconférence pouvait être accordé pour le passage des auditions et de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67140

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8733